

au ministre quelles facilités il compte offrir à ceux qui voudront profiter de ce programme? Selon la déclaration, on versera environ \$350 par maison. Comme il en coûte environ \$900 pour isoler une maison, où le propriétaire trouvera-t-il les autres \$550? Le gouvernement compte-t-il, comme dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, garantir les prêts ou demandera-t-il aux gouvernements provinciaux de le faire? Comment le gouvernement entend-il compenser la différence entre les \$350 et \$950?

M. Hnatyshyn: En captant l'énergie du vent qu'il fait.

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, je ne suis pas d'accord sur les chiffres cités par l'honorable député. Il est indéniable que le programme que nous mettons de l'avant pour tout le Canada n'est pas aussi généreux que celui qui existe présentement pour les deux provinces Maritimes depuis déjà quelques mois. Par ailleurs, le programme est une mesure incitative visant à encourager les gens à isoler leur logement, et nous croyons que la somme d'argent offerte générera suffisamment de réponses de la part du public pour rencontrer les objectifs visés.

[Traduction]

LE PROGRAMME D'ISOLATION DES MAISONS—LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AUX SUBVENTIONS POSÉES AUX PROVINCES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. On a signalé que les deux provinces où le parti libéral détient le pouvoir vont être traitées plus généreusement que les huit autres provinces. Voilà qui est intéressant.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Et qui devrait sûrement contribuer à l'unité nationale.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Dans leurs déclarations, les deux ministres ont fait état des conditions que les provinces participantes devraient remplir—je ne les énumérerai pas. Est-ce que ces subventions ne pourront être versées qu'une fois que les provinces auront mis en place le long programme que les ministres ont décrit? Puisque la plupart des conditions à remplir devront faire l'objet de mesures législatives de la part des provinces, cela signifie-t-il que le programme ne sera appliqué dans les huit provinces canadiennes qu'une fois que les provinces auront adopté ces mesures, ou les particuliers seront-ils autorisés à isoler leurs foyers, quitte à être défrayés une fois que les gouvernements provinciaux auront décidé de participer à ce programme?

M. Baker (Grenville-Carleton): Le gouvernement n'en est pas certain.

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): En réponse à la question posée par l'honorable député, je crois qu'il est clair que les citoyens de ces provinces ne pourront pas bénéficier du programme tant que les gouvernements provinciaux n'auront pas approuvé les conditions mises de l'avant par mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et que ce dernier n'en aura pas discuté avec les premiers ministres provinciaux ou avec ses

Questions orales

homologues provinciaux. Je ne peux pas admettre l'argument du député à l'effet qu'il faudra légiférer, car on me rapporte qu'à la suite de ces consultations préliminaires avec les provinces, l'obligation de légiférer n'a pas été soulevée.

[Traduction]

LE PROGRAMME D'ISOLATION DES MAISONS—LE CAS DES LOGEMENTS DE LOCATION

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre se rend-il compte que, selon sa propre déclaration, les provinces seront obligées de supprimer la taxe de vente sur les matériaux d'isolation? A ma connaissance, aucun gouvernement provincial ne peut faire cela sans adopter une loi. Quelle disposition prévoit-on prendre pour isoler les maisons de locataires? Je signale que 40 p. 100 des Canadiens sont locataires. En Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard, 97 p. 100 des subventions ont été accordées à des propriétaires et 3 p. 100 seulement à des locataires. La déclaration ne prévoit aucune subvention aux locataires pour les aider à isoler leurs maisons. Je signale que les locataires touchent généralement un revenu moins élevé et qu'ils ont besoin d'économiser l'énergie tout autant que les propriétaires. Quelle disposition le ministre a-t-il l'intention de prendre pour aider les locataires, pourvu que les propriétaires de ces logements veuillent bien que ceux-ci soient isolés?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Pour répondre à la première partie de la question de l'honorable député, je lui rappelle simplement que souvent, par l'entremise d'un budget, on peut prendre une décision qui entre en vigueur immédiatement, sans qu'il soit nécessaire d'attendre l'adoption d'un projet de loi donnant effet à une telle décision budgétaire. Par ailleurs, au sujet des craintes de l'honorable député quant au locataire, je peux l'assurer que les critères d'admissibilité s'adressent aussi bien au propriétaire occupant qu'au locataire et qu'au propriétaire non-occupant, et que par conséquent s'il étudie le communiqué il verra que des crédits sont prévus, non seulement pour les maisons individuelles, mais aussi pour les appartements de trois étages ou moins à travers le Canada.

[Traduction]

LE PROGRAMME D'ISOLATION DES MAISONS—LA LENTEUR DE L'APPROBATION DES DEMANDES EN NOUVELLE-ÉCOSSE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question supplémentaire au ministre sur le même sujet? Il semblerait que la population appuie totalement le programme en vigueur en Nouvelle-Écosse, mais on tarde beaucoup à approuver les demandes. Je ne me plains pas du nombre de personnes qui demandent de l'aide. Malheureusement, le personnel ne suffit pas à répondre à toutes les demandes qui sont déposées. Le ministre pourrait-il aider les gens de cette région? Pourrait-il accroître le personnel chargé d'étudier les demandes, afin que tout le travail soit fait avant l'automne, alors que les maisons devront être isolées?